

NE RESTEZ PAS ISOLÉ

SE SIGNALER, C'EST SE PROTÉGER

Inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables



POUR QUI ?

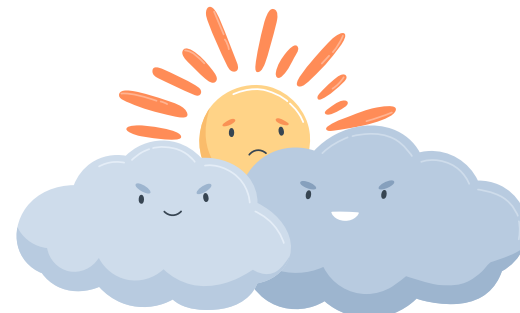
Les personnes résidant à leur domicile :

- ✓ de plus de 65 ans
- ✓ de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail
- ✓ les adultes handicapés
- ✓ **Toute personne se sentant** en situation de fragilité peut demander son inscription au registre
- ✓ **Un tiers** peut également se charger de l'inscription (parents, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile).

POURQUOI S'INSCRIRE ?

En cas de canicule, d'inondation, grand froid, coupure d'électricité, situation de crise...

Le registre permet de contacter les personnes isolées pour s'assurer de leur situation.



COMMENT S'INSCRIRE ?



Remplir le formulaire en mairie



Télécharger le formulaire sur le site de la commune :
www.ville-provin.fr



S'INSCRIRE, C'EST SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



CCAS de Provin
40 rue Nationale
59 185 Provin



Par téléphone
03 20 86 48 04



Par E-mail
accueil@ville-provin.fr

